Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

dgac
direction générale
de l'Aviation civile

CERTIFICAT D'APTITUDE

N° 0200-ULM-00002106

Délivré à Monsieur Jean-Marc BANNWARTH, né le 20 Juin 1960,

qui a satisfait à l'épreuve

de l'examen théorique commun de pilote d'aéronef ultraléger motorisé

conforme à l'arrêté du 4 mai 2000.

Date d'effet : 19 Septembre 2012

Fait à ENTZHEIM, le 20 septembre 2012

PO
Luc MARTINI
Inspecteur de surveillance

DGAC

www.developpement-durable.gouv.fr

Aéroport de Strasbourg-Entzheim
67836 ENTZHEIM
téléphone : 0388596479
télécopie : 0388596440
mél: daniel.lett
@aviation-civile.gouv.fr

AVIS IMPORTANTS :

- *Ce présent certificat original sera exigé pour la délivrance du brevet et de la licence de pilote d'ULM*
- *Il n'en sera délivré aucun duplicatum*